

## Info - Un point de vue sur les propos du pape François concernant la validité des mariages

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Eglise universelle](#), [Points non négociables](#)

Date : 28 juin 2016



L'auteur est un lecteur de *Riposte catholique*. Il analyse, à sa manière, [les derniers propos du pape François sur la validité des mariages célébrés dans l'Église](#). Pour l'auteur, le pape s'appuie sur la séparabilité du contrat et du sacrement et va donc "à rebours de la tradition bellarminienne qui n'est qu'une opinion majoritaire, mais qu'on a présenté à tort comme la tradition occidentale, qui n'est pas traditionnelle ni œcuménique, et qui montre aujourd'hui ses limites." Nous précisons que ce commentaire se veut rapide. Il ne constitue pas un propos définitif sur les analyses du pape François concernant la validité du mariage ou la prise en compte de la foi. En effet, il faut aussi tenir compte aussi des discours du souverain pontife tenus à la Rote en 2015 et en 2016. Enfin, nous précisons que cette opinion n'engage pas *Riposte catholique*. Elle apporte simplement une pierre dans un débat qui n'empêche pas les divergences, les nuances et les critiques.

Ça fait des années que de nombreux prêtres en France se plaignent d'avoir l'impression de faire la plupart du temps des mariages nuls. Donc ce n'est pas une

surprise si le pape le dit : cela correspond à une réalité. Mais on ne peut en conclure que l'Église aurait trompé les gens durant des siècles. Cette situation n'est que récente, et découle de la sécularisation et de la sortie de la chrétienté, et l'on peut aussi penser qu'elle est transitoire.

En effet, les couples sont baptisés mais grandissent toute leur vie en dehors de la foi, ils s'adressent encore à l'Église pour un sacrement qui ne signifie rien pour eux, ou bien qui n'a pas la signification que l'Église lui donne. Au mieux, ils ont un vague sentiment de transcendance, ils veulent faire un mariage « religieux », mais pas chrétien.

Il faut ajouter à cela qu'une opinion (souvent présentée à tort comme la tradition de l'Église latine) fait l'équation entre l'échange des consentements et le sacrement. Alors que dans ces cas précis, il est clair que l'on peut avoir des couples qui veulent faire un mariage naturel, s'engager l'un vis-à-vis de l'autre pour la vie (autrement, c'est nul), mais n'ont aucunement l'intention de faire un mariage chrétien, qui soit le signe de l'amour du Christ pour l'Église.

L'argument du pape consiste à dire que ces mariages sont nuls parce qu'ils ne sont pas chrétiens : c'est donc qu'il fait la distinction, présentant la foi comme un critère de validité alors que l'on en faisait seulement un critère de fructuosité de grâce. Et de fait, il a présenté cette vue à la Rote en janvier 2015.

Tandis qu'à la fin de son discours, il estime que beaucoup de mariage sont valides parce qu'il y a un engagement fidèle : là, ce n'est pas au sens sacramentel, mais au sens du mariage naturel. Au mieux, il y aurait la grâce du sacrement, au sens d'un sacrement de désir, comme des catéchumènes peuvent être justifiés par la grâce du baptême, sans avoir reçu le baptême. Ils en ont la grâce, mais pas le caractère sacramentel qui permet de recevoir les autres sacrement. De même les cohabitants qui ont une intention réelle de s'engager l'un envers l'autre pour la vie, dans la fidélité, pourraient faire un vrai mariage naturel, et même recevoir la grâce du sacrement, mais sans le lien sacramentel qui est un support permanent et stable pour recevoir la grâce. Donc ce ne serait pas exactement la grâce du sacrement, mais une grâce ponctuelle.

Là encore, **le pape montre la séparabilité entre le contrat (mariage naturel) et le sacrement, à rebours de la tradition bellarminienne qui n'est qu'une opinion majoritaire, mais qu'on a présenté à tort comme la tradition occidentale, qui n'est pas traditionnelle ni œcuménique, et qui montre aujourd'hui ses limites.**